

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE DU PARLEMENT EUROPÉEN**À L'INTENTION DU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ****Tonio BORG****(Santé et protection des consommateurs)****Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

- 1. Quels aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle sont-ils particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelles sont vos motivations? Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?**

Au cours des 20 dernières années, j'ai occupé de nombreuses fonctions au sein des Parlement et gouvernement maltais, notamment celles de ministre des affaires étrangères, de la justice, des affaires intérieures et de l'environnement, de vice-Premier ministre, ainsi que de membre et, depuis maintenant plusieurs années, de responsable de l'organisation des travaux de la Chambre des représentants.

Ces fonctions m'ont permis de m'occuper d'un grand nombre d'aspects liés à l'intégration européenne et m'ont conforté dans ma conviction que c'est quand elle présente un front uni que l'Europe est la plus forte. Un petit pays tel que Malte profite au maximum de l'intégration de ses systèmes économique et politique avec ceux de ses voisins. C'est pour cette raison que je suis un ardent défenseur, depuis plus de trois décennies, de l'adhésion de Malte à l'UE, que j'ai aidé à préparer en tant que membre de la commission mixte entre le Parlement européen et la Chambre des représentants maltaise. J'ai aussi été responsable de la transposition en droit maltais de l'acquis communautaire en matière de justice et d'affaires intérieures.

Tout au long de ma carrière politique, j'ai ardemment lutté pour la défense des valeurs européennes telles qu'elles ressortent des traités et qui ont été définitivement consacrées par la Charte des droits fondamentaux.

En tant que vice-Premier ministre et responsable de l'organisation des travaux à la Chambre des représentants, j'ai régulièrement été appelé à traiter des dossiers relatifs à la santé et à la protection des consommateurs. Ces matières font partie intégrante de la valeur de solidarité sur laquelle se fonde l'UE et qui doit être défendue avec vigueur, en particulier dans le contexte actuel d'austérité budgétaire.

J'ai la conviction que, grâce à l'expérience politique que j'ai acquise dans mon pays, qui s'est toujours appuyé, en raison de sa petite taille, sur une coopération étroite avec d'autres pays, à mon parcours professionnel en tant que juriste et à ma longue expérience en matière d'élaboration et de négociation de textes législatifs portant sur des sujets variés, je dispose de tous les instruments nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre avec succès les politiques de l'UE.

Je garantis pleinement l'intégrité et l'indépendance de mon travail. J'ai effectué ma déclaration d'intérêts conformément au code de conduite des commissaires et l'ai rendue publique. Je m'engage à la mettre à jour en cas de modifications et au moins une fois par an.

Je suis pleinement conscient des obligations prévues par les traités (article 17, paragraphe 3, du TUE et article 245 du TFUE), et en particulier de l'obligation incombant aux commissaires de n'accepter d'instruction d'aucun gouvernement ni d'aucune autre entité et je m'engage à les respecter scrupuleusement.

Je suis également informé de l'article 245 du TFUE et je m'engage à observer en tous points cette disposition qui contient les garanties fondamentales d'indépendance et les principes éthiques que les membres de la Commission sont tenus de respecter, en particulier l'obligation de s'abstenir de tout acte incompatible avec le caractère de leurs fonctions et de n'exercer aucune autre activité professionnelle, rémunérée ou non, pendant la durée de leur mandat, et l'engagement à respecter l'obligation d'honnêteté et de délicatesse quant à l'acceptation de certaines fonctions ou de certains avantages après l'expiration de leur mandat. Je m'engage de manière solennelle à respecter les normes d'éthique prévues par l'article 245 du TFUE ainsi que par le code de conduite des commissaires adopté en avril 2011.

Je m'engage à éviter toute fonction ou toute situation risquant de mettre en cause mon indépendance, mon impartialité et ma disponibilité envers la Commission et à m'abstenir notamment d'exercer un mandat public de quelque nature qu'il soit ou toute autre activité professionnelle, rémunérée ou non.

Dès le moment où j'ai accédé à des fonctions ministérielles au sein du gouvernement maltais, en 1998, j'ai rompu tout lien avec mon bureau d'avocats et l'exercice du droit. Je n'ai d'intérêts commerciaux d'aucune sorte.

Je m'engage à informer le président de la Commission de l'existence de toute situation pouvant entraîner un conflit d'intérêts dans l'exercice de mes fonctions officielles.

Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen et ses commissions

2. Comment évalueriez-vous votre rôle en tant que membre du collège des commissaires? À quel égard vous considéreriez-vous responsable et comptable devant le Parlement de vos actions et de celles de vos services?

Je m'engage à assumer la responsabilité politique des activités de la direction générale de la santé et des consommateurs conformément au principe de collégialité et à assumer mes responsabilités dans le cadre d'une coopération totale avec les autres membres du collège. J'ai pour ambition d'œuvrer à une forte collégialité au sein du collège des commissaires. J'ai la conviction que cette responsabilité m'incombe tout particulièrement en raison de la nature du portefeuille pour lequel ma candidature a été proposée. La politique en matière de santé et de protection des consommateurs ne peut être efficace que moyennant une coopération étroite avec de nombreux autres commissaires afin que ces questions soient prises en compte dans toutes les politiques. J'ai hâte de relever ce défi de la même manière que j'ai toujours eu à cœur, tout au long de ma carrière politique, de développer une forte culture de dialogue et de consensus tant avec mes collègues qu'avec mes adversaires politiques. Cette ambition sera pour moi un véritable atout au sein du collège des commissaires.

Je suis moi-même parlementaire. À Malte, le gouvernement est un organe du Parlement, dont il est issu et au sein duquel il siège. J'ai donc, à cet égard, une grande expérience en matière de responsabilité envers le Parlement et de coopération permanente avec ce dernier. Le principe de responsabilité de l'exécutif à l'égard des représentants du peuple est la pierre angulaire de la démocratie européenne. Cette conviction est restée ancrée en moi tout au long de ma carrière politique à Malte, en particulier depuis que j'occupe simultanément les fonctions de ministre et de responsable de l'organisation des travaux à la Chambre des représentants. Je voudrais poursuivre dans cet esprit en assumant une responsabilité politique entière à l'égard du Parlement européen.

Je m'engage à garantir un dialogue politique constructif avec le Parlement européen, ses commissions et ses membres, basé sur la franchise, la transparence, la confiance mutuelle, la communication et l'échange réguliers d'informations, afin de permettre au Parlement d'exercer efficacement son contrôle démocratique. Je pense en particulier qu'il est essentiel d'établir un dialogue dès le début du processus d'élaboration des politiques afin que ces dernières reflètent fidèlement les points de vue des citoyens européens exprimés par l'intermédiaire du Parlement européen. Je tiens à vous assurer que les relations que j'aurai avec la direction générale de la santé et des consommateurs seront basées sur la loyauté, la confiance, la transparence, l'échange d'informations et l'assistance mutuelle.

3. Quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en termes de transparence renforcée, de coopération accrue et de prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement, y compris à la lumière de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

Les différents rôles politiques que j'ai joués à Malte m'ont appris et permis d'apprécier l'importance capitale de la transparence à l'égard du Parlement et je compte poursuivre dans cette voie à l'égard du Parlement européen. Je souscris entièrement à la règle d'une coopération interinstitutionnelle forte en ce qu'elle est importante non seulement pour garantir un processus décisionnel rapide et de qualité, mais aussi pour renforcer la légitimité de la gouvernance publique et l'obligation de rendre des comptes en la matière. Je m'engage à mettre pleinement en œuvre les dispositions de l'accord-cadre concernant une ouverture accrue aux fins d'une plus grande transparence et d'une meilleure circulation des informations entre le Parlement et la Commission.

Compte tenu du peu de temps dont je dispose d'ici la fin de la présente législature, une priorité importante de mon mandat serait de garantir la mise en œuvre des propositions législatives existantes ou à venir. Je suis donc prêt à engager un dialogue étroit et permanent avec le Parlement, ses commissions et ses membres sur ces propositions.

À l'heure où l'Europe est confrontée à des défis majeurs et recherche des moyens de renforcer sa représentativité et sa légitimité, il est indispensable d'œuvrer au renforcement de la coopération avec le Parlement européen. J'ai toujours reconnu, dans le cadre de mon travail législatif à Malte, l'importance d'une consultation appropriée pour une élaboration efficace des politiques. Au niveau européen, cela est d'autant plus important que nous devons fournir encore plus d'efforts pour combler le fossé qui nous sépare de nos citoyens, ce que seul l'organe qui les représente peut faire de manière efficace et démocratique.

Je suis pleinement déterminé à instaurer une coopération étroite et permanente avec le Parlement, ses commissions et ses membres, notamment les commissions de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, du marché intérieur et de la protection des consommateurs, ainsi que de l'agriculture et du développement rural. Une coopération interinstitutionnelle permanente, ouverte et constructive, allant bien au-delà des processus législatifs, est indispensable pour garantir le bon fonctionnement du système institutionnel de l'UE. Je souhaite engager un dialogue régulier permanent, tel que décrit dans l'accord-cadre, en participant régulièrement aux réunions des commissions et en garantissant la transmission directe des informations aux présidents des commissions concernées, et je serai toujours disposé à participer à des réunions bilatérales et à communiquer directement avec les membres des commissions.

En ce qui concerne les suites à donner aux avis du Parlement, je suis déterminé à mettre pleinement les dispositions de l'accord-cadre en œuvre. Telle est aussi mon ambition en ce qui concerne les dispositions de cet accord relatives à la communication d'informations et de documents, notamment parce que le Parlement dispose d'une compétence complète de colégislateur avec le Conseil pour les domaines de la santé et de la politique des consommateurs.

Questions relatives aux politiques

4. Quelles sont les grandes priorités que vous entendez poursuivre dans le cadre du portefeuille qui vous est proposé, compte tenu, le cas échéant, des engagements pris jusqu'à présent par la Commission européenne, de la crise financière, économique et sociale et des préoccupations liées à la croissance durable?

De manière générale, je tiens en priorité à apporter mon soutien et à contribuer à la concrétisation de la principale ambition de l'UE qui est d'apporter une réponse décisive à la crise économique actuelle. Il s'agit là d'un élément essentiel pour la crédibilité du projet européen.

Un cadre réglementaire approprié est d'une importance capitale pour certains secteurs clés de l'économie de l'UE, et notamment l'alimentation, les produits pharmaceutiques, les dispositifs médicaux, les cosmétiques et la protection des consommateurs en général. Je souhaiterais jouer un rôle de premier plan dans le maintien et le développement de ces cadres, en veillant également à ce que les réformes améliorent la compétitivité de ces secteurs, qui sont d'autant plus importants que l'Europe traverse l'une des plus graves crises économiques et sociales de son histoire.

Je voudrais accorder une attention particulière au secteur de la santé. Les systèmes de santé sont aujourd'hui mis à mal par les difficultés économiques auxquelles sont confrontés les États membres. Je compte travailler avec ces derniers pour garantir la viabilité des systèmes de santé de l'UE, en m'appuyant sur les valeurs communes que sont l'universalité, l'accès à des soins de qualité, l'équité et la solidarité, afin de les rendre plus transparents et plus responsables à l'égard des patients. Tous les patients devraient en tirer profit. Je m'efforcerais aussi d'une manière toute particulière de garantir la bonne mise en œuvre des lois sur les produits pharmaceutiques récemment adoptées et de collaborer avec le Parlement et le Conseil pour poursuivre le réexamen de la législation concernant notamment les dispositifs médicaux et les essais cliniques, tout en gardant à l'esprit le principe essentiel de sécurité des patients. Je ferais également tout ce qui est en mon pouvoir pour présenter rapidement une proposition de révision de la directive sur les produits du tabac visant à assurer le bon fonctionnement du marché intérieur du tabac et des produits connexes tout en garantissant une meilleure protection du public en général et des jeunes en particulier.

Dans le secteur agro-alimentaire, ma première priorité serait d'achever le travail entamé par mes prédécesseurs au niveau de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de moderniser, améliorer et simplifier notre marché intérieur, très réglementé, en ce qui concerne les animaux, les plantes, les semences, les denrées alimentaires et les aliments pour animaux. Un niveau élevé de protection est indispensable pour nos consommateurs ainsi que pour la crédibilité de ces secteurs et leur capacité à exercer leurs activités dans de bonnes conditions de sécurité, mais nous pouvons et devons intensifier nos efforts pour simplifier les règles et en faciliter l'application, le contrôle et la gestion par les opérateurs économiques et les autorités publiques. Nous devons aussi faire en sorte que notre degré élevé de protection s'applique également aux importations de produits alimentaires de pays tiers.

La confiance des citoyens dans le marché est indispensable car elle conditionne la consommation et contribue ainsi à la croissance puisque les dépenses des consommateurs représentent 56 % du PIB de l'UE. Un marché européen sûr est essentiel pour renforcer cette confiance. En matière de politique des consommateurs, je voudrais placer ces derniers au cœur de l'action politique de l'UE. L'agenda du consommateur instaure un cadre global

d'action pour les années à venir, mettant notamment l'accent sur la mise en œuvre. Je voudrais élaborer avec les autres commissaires de nouvelles initiatives sur les comptes bancaires et sur la sécurité des produits et mener à bien les négociations sur les propositions relatives au règlement extrajudiciaire et au règlement en ligne des litiges.

5. Quelles sont les initiatives législatives et non législatives spécifiques que vous entendez présenter, et selon quel calendrier? Quels engagements spécifiques pouvez-vous prendre concernant en particulier les priorités des commissions qui relèveraient de votre portefeuille? De quelle manière veilleriez-vous personnellement à la bonne qualité des propositions législatives?

Je tiens à ce que mes politiques soient élaborées sur la base de pratiques réglementaires rigoureuses et en particulier d'avis scientifiques indépendants, d'une vaste consultation des parties concernées, d'une analyse juridique et économique méticuleuse et d'un strict respect des principes de proportionnalité et de subsidiarité.

L'UE devrait être fière de son attachement à des niveaux élevés de sécurité et aux avantages qui en découlent pour les consommateurs et les entreprises. J'ai l'intention de continuer le bon travail effectué par mes prédécesseurs dans le domaine de la santé et des consommateurs et de poursuivre sur cette lancée. En ces temps de crise économique, nous avons besoin de continuité pour tenir les engagements pris au début du mandat actuel de la Commission et atteindre nos objectifs communs.

Je poursuivrai activement un certain nombre de procédures législatives actuellement en cours qui couvrent des propositions concernant notamment les mécanismes alternatifs de règlement des litiges et le règlement des litiges en ligne, les aliments spécialisés, les menaces transfrontières sur la santé, les essais cliniques et les dispositifs médicaux. Je suis certes pleinement conscient des sensibilités qui entourent ces questions, mais je suis disposé à fournir toute l'aide nécessaire au Parlement pour permettre l'adoption de ces propositions au cours de la présente législature.

J'ai aussi l'intention de présenter un certain nombre de propositions législatives importantes concernant notamment le tabac, la sécurité des produits, les comptes bancaires, les médicaments vétérinaires, l'hygiène alimentaire, le clonage animal et les nouveaux aliments. Je présenterai en priorité une proposition législative très attendue fixant le cadre des dépenses financières dans le domaine des denrées alimentaires et des aliments pour animaux pour la période 2014-2020 et je veillerai à ce que, dans ce domaine aussi, les dépenses ciblent des actions à forte valeur ajoutée avérée pour l'UE. Cette proposition devrait faire partie du paquet relatif au réexamen de textes législatifs concernant la santé animale, la santé des végétaux, les semences et les contrôles officiels tout au long de la chaîne alimentaire. Mon autre priorité immédiate est la proposition relative au tabac, à l'égard de laquelle je veux adopter une attitude ambitieuse mais mesurée, en essayant de remédier aux lacunes de l'actuelle législation afin de faciliter le fonctionnement du marché intérieur du tabac et des produits connexes et de garantir un niveau élevé de protection de la santé dans les limites fixées par le traité. Si je suis confirmé comme commissaire, je m'efforcerais de présenter cette proposition au collège le plus rapidement possible.

La sécurité des patients ne s'est pas améliorée à un rythme satisfaisant dans le passé et les contraintes budgétaires actuelles augmentent le risque d'une nouvelle détérioration. Je voudrais, en m'appuyant sur le prochain rapport, travailler sur un plan d'action commun avec les États membres.

Une priorité majeure de mon mandat serait la mise en œuvre rapide et le contrôle rigoureux de l'application de la législation et des droits existants. Ce dernier élément est essentiel à l'élaboration efficace des politiques, à plus forte raison en période de restriction des ressources. Il y va de l'intérêt tant des consommateurs, dont les droits doivent être mis en

œuvre, que des entreprises, qui doivent pouvoir exercer leurs activités sur un pied d'égalité. L'amélioration du contrôle de l'application ainsi que des voies de recours est aussi l'une des quatre priorités du nouvel agenda du consommateur définissant la stratégie en matière de politique des consommateurs pour les années à venir. Je pense que nous devrions rechercher ensemble des moyens de renforcer le contrôle de l'application et nous employer à améliorer l'efficacité des systèmes de recours, notamment le règlement extrajudiciaire et le règlement en ligne des litiges, ainsi que les recours collectifs.

En matière de santé, je poursuivrai l'important travail d'aide aux États membres en matière de réforme de leur système de santé, en m'appuyant sur les valeurs communes que sont l'universalité, l'accès à des soins de qualité, l'équité et la solidarité. Le climat économique actuel, conjugué au vieillissement de la population et à la hausse du coût de la technologie de la santé, met les systèmes de santé sous pression.

Nos propositions législatives doivent être de grande qualité si nous voulons en faire profiter au maximum les patients et les consommateurs, mais aussi contribuer à la création d'emplois en stimulant l'innovation et ainsi en améliorant la compétitivité de l'industrie européenne. Je peux me targuer d'une expérience à la fois de juriste, d'universitaire et d'homme politique chevronné travaillant en même temps pour le gouvernement et le Parlement de mon pays. C'est sur cette expérience que je voudrais m'appuyer pour contribuer à améliorer encore la qualité des propositions concernées en veillant à ce qu'elles soient toutes fondées sur des analyses d'impact de qualité.